



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°74-388 du 8 mai 1974 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de directeur d'établissement spécialisé ;

VU l'article 21 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2016 portant nomination de monsieur Laurent GERIN dans l'emploi de Secrétaire général du Rectorat de l'académie de Bordeaux à compter du 8 février 2016 ;

VU les résultats du scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018 (procès-verbal de dépouillement établi le 6 décembre 2018) ;

VU le procès-verbal des résultats du tirage au sort relatif à la commission consultative spéciale académique compétente à l'égard des directeurs d'établissements spécialisés du 7 janvier 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} Il est institué une commission consultative spéciale académique auprès du recteur de l'académie de Bordeaux, compétente à l'égard des directeurs d'établissements spécialisés,

ARTICLE 2 La composition de la commission mentionnée à l'article 1^{er} est ainsi fixée :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires :

-Monsieur Jean-François LAFONT, inspecteur de l'éducation nationale, Conseiller technique ASH

-Madame Claude GAUDY, Secrétaire Générale adjointe Directrice des Relations et des Ressources Humaines, Rectorat de Bordeaux

Suppléants :

-Madame Magalie SABBAH, Directrice de la direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux

-Monsieur Régis ALDAY, chef de bureau de la Direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux

REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Titulaires :

-Monsieur Jean-François PRADENS, ITEP Saint-Denis – Ambarès-et-Lagrave (33)

-Madame Christine DEU, CMPP Rive Droite APAJH – Cenon (33)

Suppléants :

-Monsieur Laurent BRUGEROLLE DE VAZEIL, IME/IMP Château Bel Air – Tresses (33)

-Madame Martine VIDAL, CMPP de Bordeaux – Bordeaux (33)

ARTICLE 3 Le présent arrêté entre en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2018,

ARTICLE 4 Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le **04 MARS 2019**



Olivier DUGRIP